

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mardi 16 juillet 2013 à 16 h 00 à l'Hôtel de Ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Marc Campagna, vice-président
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :
M. Denis Levesque, directeur général
M. Luc Papillon, directeur général adjoint
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications
Mme Francine Blain, trésorière
Me Judith Viens, assistant-secrétaire

Absents : Mme Marie-Claude Lamarche
M. Michel Morin
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
M. Patrick Robitaille, attaché politique
Mme Diane Legault, attachée de presse
Me Denis Bouffard, secrétaire

CE-2013-918-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2013-919-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2013-920-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 10 JUILLET 2013

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 10 juillet 2013, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2013-921-DEC PLAN D'ACTION POUR L'ACQUISITION DE PROPRIÉTÉS À DES FINS DE CONSERVATION DANS LE CORRIDOR DE BIODIVERSITÉ / URBANOVA

ATTENDU le projet Urbanova de la Ville de Terrebonne adopté le 2 mars 2011 par le Comité exécutif (CE-2011-194-DEC);

ATTENDU l'adoption du règlement numéro 500, en date du 21 décembre 2011, pourvoyant aux honoraires professionnels pour l'acquisition de certaines parcelles de terrain dans le cadre de la réalisation du plan directeur de développement durable de la côte de Terrebonne ;

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2013-414-DEC acceptant l'offre de services de l'organisme Nature-Action Québec, datée du 8 mars 2013, pour assister la Ville de Terrebonne dans le processus d'acquisitions de propriétés à des fins de conservation dans le corridor de biodiversité, dans le cadre du projet Urbanova ;

ATTENDU le plan déposé pour les acquisitions daté de juin 2013 et préparé par l'organisme Nature-Action Québec, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Léger, ing., coordonnateur au développement durable et à l'environnement à la Direction générale, que le Comité exécutif accepte la plan d'action déposé par l'organisme Nature-Action Québec à l'égard du processus de négociation en vue d'acquérir les propriétés dans le corridor de biodiversité, dans le cadre du projet Urbanova.

CE-2013-922-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / FONDS D'ADMINISTRATION

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 484 703,51\$ préparée le 11 juillet 2013 ;
- la liste du chèque émis du fonds d'administration (Visa - juin) au montant de 1 385,78\$ préparée le 15 juillet 2013.

CE-2013-923-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / FONDS DES IMMOBILISATIONS

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 2 754 788,71\$ préparée le 10 juillet 2013.

CE-2013-924-DEC NOMINATION / TECHNICIEN, RÉSEAU INFORMATIQUE / DIRECTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

ATTENDU l'affichage du poste de technicien, réseau informatique, à la Direction des technologies de l'information ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, de nommer M. François Brisson au poste de technicien, réseau informatique, à la Direction des technologies de l'information, classe 9, à compter du 5 août 2013, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

CE-2013-925-DEC AUTORISATION / AMÉNAGEMENT D'UN VÉHICULE EN FOURGON CELLULAIRE

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2013-232-DEC autorisant l'achat d'un fourgon « Sprinter 2500 Cargo 170 » pour la Direction de la police (SA13-9001) ;

ATTENDU QUE l'aménagement du fourgon s'est fait en cinq (5) phases et a été octroyé à deux (2) compagnies, à savoir ;

1)	Gyrophares et sirènes	P.E.S. Canada inc.
2)	Cloisons et autres éléments de sécurité de l'habitable de détention	Amtech
3)	Installation de caméra de surveillance dans l'habitable de détention	Amtech
4)	Isolation des murs et plafond	Amtech
5)	Installation de caméra de surveillance supplémentaire	Amtech

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Guy Dubois, directeur de la police, que le Comité exécutif autorise la trésorière à payer un montant de 5 005,39\$ (taxes en sus) à la compagnie P.E.S. Canada inc. pour la phase 1 de l'aménagement du fourgon cellulaire et, également, à payer un montant de 16 704,69\$ (taxes en sus) à la compagnie Amtech pour les phases 2 à 5 pour l'aménagement du fourgon cellulaire, à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de quatre (4) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0283 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2013-926-DEC TRAVAUX DE MISE AUX NORMES / BARRAGE DE L'ÉTANG MASSON / CENTRE D'EXPERTISE HYDRIQUE DU QUÉBEC

ATTENDU QUE la Direction des barrages publics (DBP) doit procéder à des travaux de mise aux normes pour assurer le bon fonctionnement et la pérennité de leur ouvrage concernant le barrage de l'étang Masson ;

ATTENDU QUE lesdits travaux impliquent l'assèchement de l'étang ainsi que la construction d'un accès temporaire dans le fond de celui-ci, et ce, pour assurer le transport des matériaux en toute sécurité ;

ATTENDU QUE lesdits travaux de mise aux normes seront effectués de la mi-septembre 2014 à la mi-novembre 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif prenne acte de la demande de la Direction des barrages publics (DBP) concernant les travaux de construction et d'entretien du barrage sous leur juridiction, soit le barrage de l'étang Masson, et accepte les grandes lignes du projet ainsi que l'échéancier.

Que le service des communications soit et est mandaté pour assurer la transmission des informations auprès des commerçants et des citoyens en rapport avec ces travaux.

CE-2013-927-DEC ACQUISITION / SERVITUDE / CONDUITE PRINCIPALE D'ÉGOUT PLUVIAL / RUE MICHEL / LOTS 4 683 536, 4 683 537, 4 683 538, 4 683 539 ET 4 683 540

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'autoriser le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, les actes de servitude de passage en faveur de la Ville pour l'entretien et la réparation d'une conduite principale d'égout pluvial (rue Michel) sur les lots 4 683 536, 4 683 537, 4 683 538, 4 683 539 et 4 683 540 du cadastre du Québec, et ce, avec compensations ; lesdits lots sont démontrés au plan et à la description technique préparés par M. Gaétan Meunier, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 24399 de ses minutes.

Que Me Simon Larin, notaire, soit et est mandaté pour la préparation des actes de servitude.

Les frais afférents à la présente servitude sont à la charge de la Ville de Terrebonne et seront pris à même la réserve pour imprévus (compensations) et à même le poste budgétaire numéro 1-02-130-00-419 pour les frais de notaire et l'enregistrement des servitudes. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0266 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2013-928-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES SUR
INVITATION / TRAITEMENT PRÉVENTIF DE
SOIXANTE-QUATRE (64) FRÊNES**

ATTENDU QUE les régions de Montréal et de Laval sont désormais des zones réglementées par l'Agence canadienne d'inspection des aliments pour le transport de bois, et ce, à cause de la présence de l'agrile du frêne ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres sur invitation pour le traitement préventif de soixante-quatre (64) frênes ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres sur invitation, auprès d'au moins deux (2) fournisseurs, pour le « **Traitement préventif de soixante-quatre (64) frênes situés à l'Île-des-Moulins, aux parcs Masson et des Braves et à l'Île Saint-Jean** ».

Que les paiements pour ces travaux soient payés à même les surplus réservés du fonds de l'arbre. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0287 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le transfert budgétaire numéro 2013-0288 soumis par l'assistante-trésorière au montant de 19 796\$, du poste budgétaire numéro 1-03-400-00-017 (affectation réserve fonds de l'arbre) au poste budgétaire numéro 1-02-751-00-521 (contrats) soit accepté.

**CE-2013-929-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
RÉALISATION D'UNE TOITURE D'AMPHITHÉÂTRE /
PARC SAINT-SACREMENT**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour la réalisation d'une toiture d'amphithéâtre extérieur au parc Saint-Sacrement ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « **La réalisation d'une toiture d'amphithéâtre extérieur au parc Saint-Sacrement** ».

Que les paiements soient faits à même les fonds du règlement numéro 536.

**CE-2013-930-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
AMÉNAGEMENT PAYSAGER DE LA RUE RODRIGUE
/ PHASE II**

ATTENDU le prolongement récent de la rue Rodrigue, entre les rues Michaud et Angélique ;

ATTENDU QUE des travaux d'aménagement sont prévus ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour la réalisation des travaux ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « ***L'aménagement paysager de la rue Rodrigue, phase II*** ».

Que les paiements soient faits à même les fonds du règlement numéro 527.

**CE-2013-931-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / LOCATION
D'UNE NIVELEUSE AVEC OPÉRATEUR / SECTEUR 2 /
CONTRAT D'UN (1) AN OU TROIS (3) ANS**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour la location de 200 heures d'une niveleuse avec opérateur – secteur 2, et ce, pour un contrat d'un (1) an ou de trois (3) ans ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « ***La location de 200 heures d'une niveleuse avec opérateur – secteur 2, et ce, pour un contrat d'un (1) an ou de trois (3) ans*** ».

**CE-2013-932-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
ACHAT DE PIERRE ABRASIVE 5mm / SAISON 2013-
2014**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour l'achat de 2 400 tonnes métriques de pierre abrasive 5 mm pour la saison 2013-2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « ***L'achat de pierre abrasive 5 mm pour la saison 2013-2014*** ».

**CE-2013-933-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
ACHAT DE CHLORURE DE SODIUM / SAISON 2013-
2014**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour l'achat de 12 000 tonnes métriques de chlorure de sodium pour la saison 2013-2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « ***L'achat de chlorure de sodium pour la saison 2013-2014*** ».

**CE-2013-934-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
LOCATION DE CAMIONS POUR LE TRANSPORT DE
NEIGE / SAISON 2013-2014**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour la location de camions pour le transport de la neige pour la saison 2013-2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour

« *La location de camions pour le transport de la neige pour la saison 2013-2014* ».

CE-2013-935-DEC SOUMISSION / RÉFECTION DE LA RUELLE SAINT-PIERRE

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de six (6) fournisseurs pour la réfection de la ruelle Saint-Pierre (SA13-9062);

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 9 juillet 2013 à 11 h 01, à savoir :

Les Terrassements Multi-Paysages inc.	33 508,17\$ t.t.c.
Paysagiste Promovert inc.	45 012,14\$ t.t.c. <i>non conforme</i>
2633-2312 Québec inc. (Pavatech)	48 640,17\$ t.t.c.
Construction Vert Dure inc.	64 236,53\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Les Terrassements Multi-Paysages inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 10 juillet 2013 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 11 juillet 2013 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Les Terrassements Multi-Paysages inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 15 juillet 2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **LES TERRASSEMENTS MULTI-PAYSAGES INC.**, datée du 9 juillet 2013, pour la réfection de la ruelle Saint-Pierre, le tout pour un montant de 29 143,88\$. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0289 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le transfert budgétaire numéro 2013-0290 soumis par l'assistante-trésorière au montant de 32 051\$, du poste budgétaire numéro 1-02-130-00-999 (réserve pour imprévus) au poste budgétaire numéro 1-03-100-00-324 (réfection ruelle Saint-Pierre) soit accepté.

CE-2013-936-DEC SOUMISSION / FOURNITURE DE PIÈCES ÉLECTRIQUES

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la fourniture de pièces électriques (SA13-9057) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 12 juin 2013 ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 2 juillet 2013 à 11 h 03, à savoir :

Westburne	81 326,68\$ t.t.c. <i>non conforme</i>
Lumen – Division Sonepar Canada inc.	87 036,24\$ t.t.c. <i>corrigé</i>

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Lumen – Division Sonepar Canada inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 9 juillet

2013 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 15 juin 2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **LUMEN – DIVISION SONEPAR CANADA INC.**, datée du 2 juillet 2013, pour la fourniture de pièces électriques, le tout pour un montant de 75 700,14\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0297 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le transfert budgétaire numéro 2013-0298 soumis par l'assistante-trésorière au montant de 30 000\$, du poste budgétaire numéro 1-02-340-00-516 (réparations) au poste budgétaire numéro 1-02-340-00-649 (pièces et accessoires) soit accepté.

**CE-2013-937-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
REPAVAGE / MONTÉE GAGNON / ENTRE LA RUES
ARMAND-BOMBARDIER ET LE 2701, MONTÉE
GAGNON**

ATTENDU QUE les travaux de repavage de la montée Gagnon, entre la rue Armand-Bombardier et le 2701, montée Gagnon, sont nécessaires ;

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 122-03-2012 mandatant la firme Beaudoin Hurens pour la confection des plans, devis et la surveillance des travaux de réfection de pavage, de bordures et de trottoirs sur diverses rues locales, côte de Terrebonne, les boulevards des Plateaux et de la Pinière et la montée Gagnon ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour « **Les travaux de repavage de la montée Gagnon, entre la rue Armand-Bombardier et le 2701, montée Gagnon** ».

Que les travaux soient réalisés en conformité avec le document « Guide des travaux municipaux – exigences techniques et administratives » préparé par la Direction du génie et projets spéciaux.

Que les paiements soient faits à même les fonds du règlement numéro 517.

**CE-2013-938-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS SANITAIRE ET
PLUVIAL, DE FONDATION DE RUE ET DE PAVAGE /
RUE DES FORGES**

ATTENDU QUE les travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de fondation de rue et de pavage sur la rue des Forges sont nécessaires ;

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2012-1059-DEC mandatant la firme Roche ltée, groupe-conseil, pour les services professionnels pour la préparation des plans, devis et la surveillance des travaux de conduites d'aqueduc et d'égouts sanitaire et pluvial, de fondation de pavage, de bordures et d'éclairage sur une nouvelle rue industrielle ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour « **Les travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de fondation de rue et de pavage sur la rue des Forges** ».

Que les travaux soient réalisés en conformité avec le document « Guide des travaux municipaux – exigences techniques et administratives » préparé par la Direction du génie et projets spéciaux.

Que les paiements soient faits à même les fonds du règlement numéro 540.

CE-2013-939-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / TRAVAUX DE FONDATION ET DE PAVAGE / RUE BOUVRETTE

ATTENDU QUE les travaux de fondation de chaussée et de pavage sur la rue Bouvrette sont nécessaires ;

ATTENDU QUE la firme BPR-Triax a obtenu le mandat de gré à gré pour la réalisation des plans et devis selon la résolution du Comité exécutif numéro CE-2011-646-DEC ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour « **Les travaux de fondation et de pavage sur la rue Bouvrette** ».

Que les travaux soient réalisés en conformité avec le document « Guide des travaux municipaux – exigences techniques et administratives » préparé par la Direction du génie et projets spéciaux.

Que les paiements soient faits à même le surplus réservé du règlement numéro 149.

CE-2013-940-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UN PONCEAU / MONTÉE MAJOR

ATTENDU QUE des travaux de remplacement d'un ponceau sur la montée Major sont nécessaires ;

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2013-365-DEC mandatant la firme Roche ltée, groupe-conseil, pour les services professionnels pour la confection des plans, devis et la surveillance des travaux de remplacement d'un ponceau sur la montée Major par un ponceau de type « conspan » en béton ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour « **Les travaux de remplacement d'un ponceau sur la montée Major** ».

Que les travaux soient réalisés en conformité avec le document « Guide des travaux municipaux – exigences techniques et administratives » préparé par la Direction du génie et projets spéciaux.

Que les paiements soient faits à même les fonds du règlement numéro 565.

**CE-2013-941-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
TRAVAUX DE GAINAGE DE CONDUITES
D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SANITAIRE,
REMPLACEMENT D'AQUEDUC ET D'INTER-
VENTIONS PONCTUELLES / RÉSEAU DOMESTIQUE**

ATTENDU QUE les travaux de gainage de conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire et remplacement d'aqueduc sont nécessaires ;

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2013-761-DEC mandatant la firme Dessau pour les services professionnels pour la confection des plans, devis et la surveillance des travaux de gainage de conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire et remplacement d'aqueduc ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour « # ».

Que les travaux soient réalisés en conformité avec le document « Guide des travaux municipaux – exigences techniques et administratives » préparé par la Direction du génie et projets spéciaux.

Que les paiements soient faits à même les fonds des règlements numéros 570 et 571.

**CE-2013-942-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
TRAVAUX DE STATIONNEMENT, PAVAGE ET
ÉCLAIRAGE / RUE FRANÇOIS-CORBEIL**

ATTENDU QUE les travaux du stationnement, pavage et d'éclairage sur la rue François-Corbeil sont nécessaires ;

ATTENDU QUE la firme Ingemax a obtenu le mandat pour la réalisation des plans et devis selon une entente de gré-à-gré ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour « **Les travaux de stationnement, pavage et d'éclairage sur la rue François-Corbeil** ».

Que les travaux soient réalisés en conformité avec le document « Guide des travaux municipaux – exigences techniques et administratives » préparé par la Direction du génie et projets spéciaux.

Que les paiements soient faits à même les fonds du règlement numéro 575.

**CE-2013-943-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
RÉFECTION DE PAVAGE / DIFFÉRENTES RUES
TECQ II**

ATTENDU QUE les travaux de réfection de pavage sur différentes rues sont nécessaires ;

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2013-762-DEC mandatant la firme CIMA+ pour les services professionnels pour la confection des plans, devis et la surveillance des travaux de repavage de certaines rues ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif autorise la Direction du

génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour « **Les travaux de réfection de pavage sur différentes rues – TECQ II** ».

Que les travaux soient réalisés en conformité avec le document « Guide des travaux municipaux – exigences techniques et administratives » préparé par la Direction du génie et projets spéciaux.

Que les paiements soient faits à même les fonds du règlement numéro 577.

CE-2013-944-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / PAVAGE, BORDURES ET ÉCLAIRAGES / RUES DU SAULE-NOIR, DE LA PRUCHE, DU CAMPAGNOL ET DU DORÉ-JAUNE

ATTENDU QUE les travaux de pavage, bordures et éclairage sur les rues du Saule-Noir, de la Pruche, du Campagnol et du Doré-Jaune sont nécessaires ;

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2013-760-DEC mandatant la firme CDGU inc. pour les services professionnels pour la confection des plans, devis et la surveillance des travaux de pavage, bordures et éclairage routier sur les rues du Saule-Noir, de la Pruche, du Campagnol et du Doré-Jaune ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour « **Les travaux de pavage, bordures et éclairage des rues du Saule-Noir, de la Pruche, du Campagnol et du Doré-Jaune** ».

Que les travaux soient réalisés en conformité avec le document « Guide des travaux municipaux – exigences techniques et administratives » préparé par la Direction du génie et projets spéciaux.

Que les paiements soient faits à même les fonds du règlement numéro 562.

CE-2013-945-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / ÉCLAIRAGE / STATIONNEMENT DU CÉGEP

ATTENDU QUE les travaux d'éclairage pour le stationnement du Cégep de Terrebonne sont nécessaires ;

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2012-341-DEC mandatant la firme Dessau pour les services professionnels pour la préparation des plans, devis et la surveillance des travaux d'agrandissement du stationnement du Cégep de Terrebonne ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour « **Les travaux d'éclairage pour le stationnement du Cégep de Terrebonne** ».

Que les travaux soient réalisés en conformité avec le document « Guide des travaux municipaux – exigences techniques et administratives » préparé par la Direction du génie et projets spéciaux.

Que les paiements soient faits à même les fonds du règlement numéro 510.

CE-2013-946-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUT SANITAIRE, DE DRAINAGE PLUVIAL, DE FONDATION DE RUE, DE PAVAGE, D'ÉCLAIRAGE ET DE FEUX DE CIRCULATION / BOULEVARD MARCEL-THERRIEN / ENTRE LA MONTÉE DES PIONNIERS ET LE STATIONNEMENT DE L'AMT

ATTENDU QUE les travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire, de drainage et de feux de circulation du boulevard Marcel-Therrien, entre la montée des Pionniers et le stationnement de l'AMT sont nécessaires ;

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 178-04-2013 mandatant la firme Genivar inc. pour les services professionnels pour la confection des plans, devis et la surveillance des travaux de construction d'une conduite d'aqueduc, d'égout domestique, de drainage pluvial, de fondation de rue, de pavage, de bordures, de trottoirs, d'éclairage et de feux de circulation sur le boulevard Marcel-Therrien, entre la montée des Pionniers et la limite ouest, et le déplacement de la branche 1 du Ruisseau de feu ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour « **Les travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire, de drainage et de feux de circulation du boulevard Marcel-Therrien, entre la montée des Pionniers et le stationnement de l'AMT** ».

Que les travaux soient réalisés en conformité avec le document « Guide des travaux municipaux – exigences techniques et administratives » préparé par la Direction du génie et projets spéciaux.

Que les paiements soient faits à même les fonds du règlement numéro 531.

CE-2013-947-DEC GESTION DES PRATIQUES DE GESTION OPTIMALE (PGO) / TRAVAUX D'ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL, D'AQUEDUC, DE FONDATION DE CHAUSSÉE, DE PAVAGE, D'ÉCLAIRAGE / RUE DES FORGES

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2012-1059-DEC mandatant la firme Roche ltée, groupe-conseil, pour les services professionnels pour la préparation des plans, devis et la surveillance des travaux de conduites d'aqueduc et d'égouts sanitaire et pluvial, de fondation de pavage, de bordures et d'éclairage sur une nouvelle rue industrielle ;

ATTENDU QUE ces travaux doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) ;

ATTENDU QUE les exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) concernant la gestion des eaux pluviales ont été réformées depuis le 1^{er} janvier 2012 et demandent aux municipalités d'établir un programme d'exploitation et d'entretien pour assurer la pérennité et le bon fonctionnement des pratiques de gestion optimale (PGO) des eaux pluviales mises en place dans chaque projet d'urbanisation ;

ATTENDU QUE la firme Roche ltée, groupe-conseil, a élaboré un programme d'entretien des PGO relativement au projet ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que la Ville de Terrebonne s'engage auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) à entretenir les ouvrages et à tenir un registre d'exploitation et

d'entretien des infrastructures du projet pour assurer la pérennité et le bon fonctionnement des pratiques de gestion optimale (PGO) des eaux pluviales qui seront mises en place.

CE-2013-948-DEC GESTION DES PRATIQUES DE GESTION OPTIMALE (PGO) / TRAVAUX DE DÉPLACEMENT DE LA BRANCHE 1 DU RUISSEAU DE FEU, D'ÉGOUT SANITAIRE ET PLUVIAL, D'AQUEDUC, DE FONDATION DE CHAUSSÉE, DE PAVAGE, D'ÉCLAIRAGE DE RUE ET DE FEUX DE CIRCULATION / BOULEVARD MARCEL-TERRIEN

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 178-04-2013 mandatant la firme Genivar inc. pour les services professionnels pour la confection des plans, devis et la surveillance des travaux de construction d'une conduite d'aqueduc, d'égout domestique, de drainage pluvial, de fondation de rue, de pavage, de bordures, de trottoirs, d'éclairage et de feux de circulation sur le boulevard Marcel-Therrien, entre la montée des Pionniers et la limite ouest, et le déplacement de la branche 1 du Ruisseau de feu ;

ATTENDU QUE ces travaux doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) ;

ATTENDU QUE les exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) concernant la gestion des eaux pluviales ont été réformées depuis le 1^{er} janvier 2012 et demandent aux municipalités d'établir un programme d'exploitation et d'entretien pour assurer la pérennité et le bon fonctionnement des pratiques de gestion optimale (PGO) des eaux pluviales mises en place dans chaque projet d'urbanisation ;

ATTENDU QUE la firme Genivar inc. a élaboré un programme d'entretien des PGO relativement au projet ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que la Ville de Terrebonne s'engage auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) à entretenir les ouvrages et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien des infrastructures du projet pour assurer la pérennité et le bon fonctionnement des pratiques de gestion optimale (PGO) des eaux pluviales qui seront mises en place.

CE-2013-949-REC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS / CONTRÔLE DE QUALITÉ DES MATÉRIAUX / BANQUE DE TEMPS ET D'ESSAIS / DIVERS TRAVAUX

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour le contrôle de qualité des matériaux – banque de temps et d'essais pour divers travaux (SA13-7015) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 12 juin 2013 ;

ATTENDU QUE six (6) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 4 juillet 2013 ;

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	Pointage final	Montant
Groupe Qualitas inc.	12,08	119 848,62\$ t.t.c.
LVM inc.	10,18	142 186,13\$ t.t.c.
Groupe ABS	10,04	140 765,03\$ t.t.c.
Solmatech inc.	9,77	144 676,44\$ t.t.c.
Les Services exp inc.	8,26	169 790,97\$ t.t.c.
Labo S.M. inc.	8,15	174 886,16\$ t.t.c.

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 276 204,76\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 15 juillet 2013 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Groupe Qualitas inc.;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'accepter la soumission de la firme **GROUPE QUALITAS INC.** pour le contrôle de qualité des matériaux – banque de temps et d'essais pour divers travaux, pour un montant de 104 238,85\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles des règlements numéros 444, 466, 518, 535, 539, 540, 542, 551, 556, 569, 570 et 571 et au surplus réservé du règlement numéro 149. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0299 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente

Que ledit mandat soit conditionnel à l'approbation des règlements 569, 570 et 571 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Que les plans et devis soient préparés en conformité avec les documents suivants de la Direction du génie et projets spéciaux :

- Guide de travaux municipaux – exigences techniques et administratives ;
- Directives administratives – Direction du génie et projets spéciaux.

CE-2013-950-DEC OFFRE DE SERVICES / VULGARISATION DES TERMES TECHNIQUES / GRILLE D'ÉVALUATION DE L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE DES IMMEUBLES / URBANOVA

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, d'accepter l'offre de services de la firme Cohésion Totale, datée du 7 juin 2013, pour la préparation d'un guide du constructeur et du citoyen (grille d'éco-responsabilité Urbanova), le tout pour un montant n'excédant pas 11 000\$ (taxes en sus) et payé à même les fonds disponibles du poste budgétaire numéro 1-02-611-00-411. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0293 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente. (Ce contrat est exempté de l'obligation de procéder par soumission en vertu de l'article 573.3 de la L.C.V.).

CE-2013-951-DEC SOUMISSION / ACQUISITION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE POUR INSPECTION SUR LA ROUTE

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de trois (3) fournisseurs pour l'acquisition de cinq (5)

tablettes de marque Lenovo Thinkpad Tablet 2 ainsi que le matériel nécessaire à l'installation de ces équipements dans les véhicules de la Direction de l'aménagement du territoire pour les inspections sur la route ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues, à savoir :

ProContact Informatique	5 465,05\$ t.t.c.
Metafore	5 771,97\$ t.t.c.
Compugen	5 834,41\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie ProContact Informatique s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire et de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, d'accepter la soumission de la compagnie **PROCONTACT INFORMATIQUE**, datée du 20 juin 2013, pour l'acquisition de cinq (5) tablettes de marque Lenovo Thinkpad Tablet 2 ainsi que le matériel nécessaire à l'installation de ces équipements, le tout pour un montant de 4 753,25\$ (taxes en sus) à être financé à même les surplus libres NVT. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0291 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le transfert budgétaire numéro 2013-0292 soumis par l'assistante-trésorière au montant de 5 228\$, du poste budgétaire numéro 1-03-400-03-100 (affectation du surplus NVT) au poste budgétaire numéro 1-02-611-00-670 (fournitures de bureau) soit accepté.

**CE-2013-952-DEC SOUMISSION / TRAVAUX DE MISE À LA TERRE DES
ÉQUIPEMENTS DANS L'EMPRISE DE LA SOCIÉTÉ
HYDRO-QUÉBEC**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux de mise à la terre des équipements dans l'emprise Hydro-Québec au parc Vaillant (SA13-6019) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 5 juin 2013 ;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte publiquement le 25 juin 2013 à 11 h 03, à savoir :

Réko Itée	87 840,90\$ t.t.c.
-----------	--------------------

ATTENDU QU'il n'y a qu'un seul soumissionnaire conforme et qu'en vertu de l'article 573.3.3 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Terrebonne peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la Ville ;

ATTENDU QUE le 11 juillet 2013 la compagnie Réko Itée consentait à une réduction du prix inscrit au bordereau de soumission, soit un montant 62 086,50\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 8 juillet 2013 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Réko ltée n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 15 juillet 2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'accepter la soumission de la compagnie **RÉKO LTÉE**, datée du 25 juin 2013, pour des travaux de mise à la terre des équipements dans l'emprise Hydro-Québec au parc Vaillant, le tout pour un montant de 54 000\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 524. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0294 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2013-953-DEC TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES / AMÉNAGEMENT DU PARC DU BOISÉ

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 369-07-2012, adoptée le 9 juillet 2012, acceptant la soumission de la compagnie Construction Axika inc. pour l'aménagement du parc du Boisé incluant une patinoire permanente éclairée et un stationnement, pour un montant de 715 300,00 \$ t.t.c. (SA12-6013) ;

ATTENDU QUE la firme Beaudoin Hurens a présenté un document provisoire des travaux pour un excédent de coût totalisant une somme de 25 754,03\$ t.t.c. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif approuve les travaux supplémentaires mentionnés à la lettre de la firme Beaudoin Hurens datée du 2 juillet 2013 et autorise la trésorière à payer un montant de 22 399,67\$ (taxes en sus) à la compagnie Construction Axika inc., à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 524. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0295 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2013-954-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / PASSERELLES D'ACCÈS INTERNET ET COURRIEL / CISCO IRONPORT

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour l'achat de passerelles d'accès internet et courriels ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, que le Comité exécutif autorise la Direction des technologies de l'information à procéder à un appel d'offres public pour « ***L'acquisition d'une passerelle d'accès internet Cisco IronPort S170 ainsi que d'une passerelle de courriels Cisco IronPort C170*** ».

CE-2013-955-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / ACHAT D'INFRASTRUCTURES INFORMATIQUES SUPPLÉMENTAIRES / SUPPORT DE LA CROISSANCE DE LA VIRTUALISATION ET HAUTE DISPONIBILITÉ

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour l'achat d'infrastructures informatiques supplémentaires pour supporter la croissance de la virtualisation et haute disponibilité ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, que le Comité exécutif autorise la

Direction des technologies de l'information à procéder à un appel d'offres public pour « ***L'achat d'infrastructures informatiques supplémentaires pour supporter la croissance de la virtualisation et haute disponibilité*** ».

**CE-2013-956-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
SERVICES RELATIFS À LA SÉCURITÉ DES
IMMEUBLES**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour obtenir les services relatifs à la sécurité des immeubles, soit la gestion des alarmes et les services d'intervention, de diagnostique, de réparation et de maintenance préventive ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, de M. Guy Dubois, directeur de la police, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la Direction des technologies de l'information à procéder à un appel d'offres public pour « ***Les services relatifs à la sécurité des immeubles, soit la gestion des alarmes et les services d'intervention, de diagnostique, de réparation et de maintenance préventive*** ».

Que l'actuel fournisseur principal de la Direction de l'entretien du territoire pour la surveillance des alarmes, Alarmes Bromont, prenne en charge les alarmes actuellement confiées à d'autres firmes sans contrat formel.

Que les besoins de support et de maintenance des équipements de sécurité de la fourrière municipale soient traités dans un contrat distinct, de par la nature et la complexité des équipements en cause.

Qu'un comité permanent soit formé des trois (3) directions concernées, lequel verra à suivre l'évolution du dossier de la sécurité des immeubles à la Ville et aura comme objectif de :

- Proposer à la Direction générale les orientations en fonction des besoins des directions, des attentes de la Direction générale et des budgets alloués ;
- Permettre l'échange d'information sur une base continue ;
- Permettre l'évolution du dossier ;
- Améliorer la gouvernance et la planification à haut niveau de ce dossier.

CE-2013-957-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16h30.

Président

Assistant-secrétaire